

Communiqué de presse



Vexim lauréat du Grand Prix des Entreprises de Croissance

La société, qui concourait parmi les entreprises ayant un chiffre d'affaires de 5 M€ à 20 M€, a été primée dans le secteur Santé, Pharma & Medtech.

Toulouse, le 5 juillet 2016 – Vexim (FR0011072602 – ALVXM / éligible PEA-PME), société de dispositifs médicaux spécialisée dans le traitement mini-invasif des fractures vertébrales, annonce aujourd’hui que la société a été primée lors du Grand Prix des Entreprises de Croissance 2016, dont la cérémonie s'est déroulée le 29 juin 2016 au Pavillon d'Armenonville (Paris).

Organisé par *Décideurs Magazine* (Leaders League) en collaboration avec le Ministère de l'Economie et des Finances, le Grand Prix des Entreprises de Croissance récompense les entreprises de tous secteurs et de toute taille qui font preuve d'une croissance remarquable tout en innovant, en créant de l'emploi, en développant des actions sociales, sociétales et environnementales. Quatorze secteurs d'activité sont mis à l'honneur ainsi que tous les stades de croissance d'une entreprise. Les entreprises sélectionnées concourent dans la catégorie correspondant à leur chiffre d'affaires : d'un chiffre d'affaires de 5 à 20 millions d'euros, / d'un chiffre d'affaires de 20 à 100 millions d'euros ou alors compris entre 100 millions et 1 milliard d'euros.

Vexim lauréat dans la Catégorie Santé, Pharma & Medtech

Vexim est lauréate de ce Grand Prix des Entreprises de Croissance 2016 dans la catégorie Santé, Pharma & Medtech, parmi les entreprises du secteur ayant un chiffre d'affaires compris entre 5 et 20 millions d'euros. Acteur reconnu du traitement des fractures vertébrales, Vexim affiche une performance remarquable avec un chiffre d'affaires en croissance exponentielle depuis le début de la commercialisation de son produit phare SpineJack® en 2011, dont plus de 30 700 unités ont été vendues depuis. Cette forte croissance s'est poursuivie en 2015 avec un chiffre d'affaires en hausse de 34% à 13,9M€.

Cette récompense souligne non seulement les excellents résultats de la société, mais également sa stratégie durable et profitable.

« Nous sommes fiers et honorés de recevoir ce prix, véritable reconnaissance de notre dynamisme, de notre positionnement innovant et du travail remarquable accompli par nos équipes ces dernières années. Cette récompense vient souligner nos excellents résultats et nous conforte dans notre stratégie de croissance et d'expansion internationale », a commenté Vincent Gardès, CEO de Vexim.

A propos de la sélection du Grand Prix des Entreprises de Croissance

Présélectionnées par *Décideurs Magazine*, les entreprises retenues ont leur siège social en France ou dans l'un des pays francophones frontaliers, sont indépendantes et ont connu une forte croissance de leur chiffre d'affaires entre 2012 et 2015. Sur la base du dossier d'information rempli par les entreprises candidates, un jury d'experts s'est réuni par secteur durant les mois de mai et de juin pour élire en toute objectivité et impartialité les lauréats 2016. Les entreprises ont également eu l'opportunité de soutenir oralement leur candidature devant les membres du jury.

Pour en savoir plus : www.grandprix-entreprisesdecroissance.fr

A propos de Leaders League

Fondée en 1996, Leaders League est une société de médias et business services, notamment connue comme éditeur de *Décideurs Magazine*. Le groupe publie des études de marché portant sur les grands enjeux stratégiques, financiers et juridiques de la vie de l'entreprise. Également organisateur d'événements professionnels de renom dont le Grand Prix des Entreprises de Croissance, Leaders League réunit des professionnels de premier plan dans leur domaine lors de conférences et des soirées de remise de prix.

En savoir plus : www.leadersleague.com

À propos de Vexim, le spécialiste de la microchirurgie innovante du dos

Basée à Balma, près de Toulouse, Vexim est une société de dispositifs médicaux fondée en février 2006. Société experte dans la traumatologie du dos (basse et haute énergie, tumeur), Vexim s'est spécialisée dans la création et la commercialisation de solutions mini-invasives pour traiter les pathologies traumatiques de la colonne vertébrale. Bénéficiant du soutien financier de l'actionnaire de longue date Truffle Capital¹ ainsi que de subventions publiques BPI, Vexim a conçu et développé le SpineJack®, un implant unique capable de réparer une vertèbre fracturée et de restaurer l'équilibre de la colonne vertébrale. Elle a également conçu le Masterflow™, un mélangeur-injecteur de ciment orthopédique innovant qui améliore la précision de l'injection, et optimise le geste chirurgical. La Société compte à l'heure actuelle 62 collaborateurs et dispose de ses propres équipes de vente en Europe et d'un réseau de distributeurs spécialisés à l'international. Vexim est cotée sur le marché Alternext Paris depuis mai 2012.

Pour de plus amples informations, rendez-vous sur www.vexim.com

SpineJack®², un implant révolutionnaire pour le traitement des fractures vertébrales

L'aspect révolutionnaire du SpineJack® réside dans sa capacité à redonner à une vertèbre fracturée sa forme d'origine, à restaurer l'anatomie optimale de la colonne vertébrale et à neutraliser ainsi la douleur et assurer le recouvrement des capacités fonctionnelles du patient. Grâce à une gamme spécialisée d'instruments, l'insertion des implants dans la vertèbre est réalisée à l'aide d'une chirurgie mini-invasive, sous contrôle radiographique, en 30 minutes environ, ce qui permet au patient de sortir peu de temps après l'opération. La gamme SpineJack® comprend 3 implants en titane de 3 diamètres différents, couvrant ainsi 95 % des fractures vertébrales et toutes les morphologies des patients. La technologie SpineJack® bénéficie du soutien d'experts scientifiques internationaux dans le domaine de la chirurgie de la colonne vertébrale et d'une protection par des brevets dans le monde entier jusqu'en 2029.

¹ Fondée en 2001 à Paris, Truffle Capital est une importante société de capital-investissement européenne indépendante. Elle est spécialisée dans l'investissement et le développement d'entreprises technologiques évoluant dans les secteurs des TI, des sciences de la vie et de l'énergie. Truffle Capital gère 550 M€ à travers des FCPR et FCPI, ce qui leur permet dans ce dernier cas d'obtenir des réductions d'impôt (les fonds sont bloqués pendant 7 à 10 ans). Pour de plus amples informations, rendez-vous sur www.truffle.fr et www.fcpi.fr.

² Ce dispositif médical est un produit de santé réglementé qui porte, au titre de cette réglementation, le marquage CE. Se référer à la notice d'utilisation.

Masterflow™², le système d'injection de ciment orthopédique haute performance

Le Masterflow™ est un mélangeur-injecteur de ciment orthopédique innovant qui améliore la précision de l'injection et optimise le geste chirurgical. Il permet de maîtriser l'injection de biomatériaux dans le corps vertébral. Système complémentaire au SpineJack®, le Masterflow™ se distingue par son utilisation simple et précise, avec la possibilité d'interrompre immédiatement l'injection sans inertie. Le Masterflow™ contribue ainsi à la réduction de la douleur chez le patient. Les premières ventes ont été réalisées aux Etats-Unis en février 2015, et le système a également obtenu le marquage CE en février 2015.

CONTACTS

VEXIM

Vincent Gardès
Directeur Général
investisseur@vexim.com
Tél. : +33 5 61 48 48 38

RELATIONS PRESSE

ALIZE RP
Caroline Carmagnol / Wendy Rigal
vexim@alizerp.com
Tél. : +33 1 44 54 36 66
Tél. : +33 6 48 82 18 94



Nom : VEXIM
Code ISIN : FR0011072602
Code mnémonique : ALVXM

